

## PLAN NATIONAL DE FORMATION 2023 La DGALN vous propose l'action de formation n° 23-283

### PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

## Pouvoirs du maire et du préfet en matière de police d'habitat indigne, et le cas échéant le président d'EPCI

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien indiqué sur la page « identification des formations » :

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Lutte contre l'habitat indigne » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : [http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id\\_rub=4389](http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

### QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page  
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

### OÙ ?

Cette formation se déroule dans plusieurs CVRH :

**TOULOUSE – PARIS – NANCY**

**Cette formation à vocation à être proposée  
au second semestre 2023 par le CVRH  
d'Arras**

### vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / PH / P NLHI  
Chef(fe) de projet : Susanne KULIG  
[susanne.kulig@developpement-durable.gouv.fr](mailto:susanne.kulig@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et des compétences  
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences  
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

### vos contacts au CVRH

figurent sur la page  
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

### les objectifs de la formation

Ce module porte sur les pouvoirs de police du maire et du préfet en matière de police relatifs à l'habitat insalubre et dangereux, et le cas échéant le président d'EPCI.

Il vise à rendre capable de :

- ➔ connaître les procédures et savoir les mener à leur terme ;
- ➔ bien cerner les questions à se poser suivant les nombreuses situations auxquelles les services de l'État, ARS, collectivités locales ... sont confrontés ;
- ➔ utiliser une méthode de questionnement et tester différentes situations à partir d'études de cas.

### le public concerné – les pré-requis

Agents en Préfecture, DDT/M, DDETS, ARS, SCHS, (Services communaux d'hygiène et de Santé), services habitat des collectivités mobilisés sur le champ de la lutte contre l'habitat indigne.

#### pré-requis

De préférence en poste sur la thématique depuis 6 mois

Nombre de stagiaires maximum : 16

Le choix des stagiaires sera fait par le CVRH en coordination avec la maîtrise d'ouvrage DHUP / PH / PNLHI

## IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – COORDONNEES CVRH
<p>CVRH concerné : <b>TOULOUSE</b></p> <p>Chef de projet : Nathalie ROUSSEL Coordonnées : 06 30 65 60 91 <a href="mailto:nathalie.rousseau@developpement-durable.gouv.fr">nathalie.rousseau@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	<p>Dates de la formation : <b>5 et 6 juin 2023</b> Date limite d'inscription : 25 avril 2023 Lieu de la formation : 6, impasse Paul Mesplé 31106 TOULOUSE</p> <p>Adresse courriel : <a href="mailto:formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr">formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Lien pour inscription : <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=29186">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=29186</a></p>
<p>CVRH concerné : <b>PARIS</b></p> <p>Chef de projet : Régine MAURICE Coordonnées : 06 60 88 23 76 <a href="mailto:regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr">regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	<p>Dates de la formation : <b>15 et 16 juin 2023</b> Date limite d'inscription : 11 mai 2023 Lieu de la formation : 2 rue Alfred Fouillée 75013 PARIS</p> <p>Adresse courriel : <a href="mailto:inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr">inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Lien pour inscription : <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=29050">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=29050</a></p>
<p>CVRH concerné : <b>NANCY</b></p> <p>Chef de projet : Sandrine GERARDIN Coordonnées : 06 98 09 46 69 <a href="mailto:sandrine.gerardin@developpement-durable.gouv.fr">sandrine.gerardin@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	<p>Dates de la formation : <b>28 et 29 septembre 2023</b> Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> septembre 2023 Lieu de la formation : Abbaye des Prémontrés 54700 PONT A MOUSSON</p> <p>Adresse courriel : <a href="mailto:formation.cvrh-nancy@developpement-durable.gouv.fr">formation.cvrh-nancy@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Lien pour inscription : <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=28958">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=28958</a></p>

## **CONTEXTE**

La lutte contre l'habitat indigne requiert des connaissances spécifiques des dispositifs existants dans lesquels les aspects techniques, juridiques, sanitaires, sociaux et humains sont étroitement impliqués.

Le présent module « Pouvoirs des maires et du préfet en matière de police sur l'habitat insalubre ou dangereux, et le cas échéant le président d'EPCI » constitue un module de perfectionnement et nécessite que les stagiaires aient des connaissances de base ou aient suivi le module « Connaître les principes de base de la lutte contre l'habitat indigne ».

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Intervenants :**

Les intervenants sont des correspondants techniques du pôle national de LHI

### **Programme :**

La formation se déroule sur deux jours.

#### ➤ Journée 1

Ouverture / validation des objectifs de formation / tour de table / évaluation des acquis au début de la formation

Séquence de réactivation des connaissances :

- Quelles sont les étapes d'une action de lutte contre l'habitat indigne ?
- Quelles sont les phases de la démarche de diagnostic ?
- Quelles sont les causes des atteintes à la sécurité et à la santé publique
- Quelles autorités saisir pour remédier à l'insalubrité et /ou aux dangers de l'habitat ?

Savoir choisir la procédure adaptée

Découverte du raisonnement à suivre pour choisir la procédure adaptée à partir d'études de cas

Pratique, à partir d'études de cas, sur le choix de la procédure au regard de situations proposées, en abordant des thèmes spécifiques.

Par exemple : Savoir « prendre en compte la protection des occupants, savoir pourquoi et dans quels cas se prend une mesure d'office... »

#### ➤ Journée 2

Ouverture / réactivation des principales conclusions de la veille

Poursuite des études de cas. Restitution en séance plénière

Présentation des outils du PNLHI

Évaluation des acquis et évaluation des conditions de l'organisation et de l'animation de la formation

**Pédagogie :** Pédagogie active : études de cas en sous-groupe

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**PNF DGALN 2023 - Action n° 23-283**  
 (à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription  
 à l'adresse courriel indiquée dans la page « identification des formations »)

**LA FORMATION :** **PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**  
**Pouvoirs des maires et du préfet en matière de police sur l'habitat**  
**insalubre ou dangereux, et le cas échéant le président d'EPCI**

**CVRH choisi :** (cocher la case correspondante)

<b>TOULOUSE :</b> <input type="checkbox"/>	<b>PARIS :</b> <input type="checkbox"/>	<b>CVRH DE NANCY :</b> <input type="checkbox"/>
Nathalie ROUSSEL	Régine MAURICE	Sandrine GERARDIN
Dates de la formation		
<b>5 et 6 juin 2023</b>	<b>15-16 juin 2023</b>	<b>28-29 sept 2023</b>
Date limite d'inscription		
25 avril 2023	11 mai 2023	1 <sup>er</sup> sept 2023

**Catégorie d'action de formation :** (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui  non

**LE CANDIDAT** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom  Prénom  Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...)  N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

Téléphone

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTECT-MTE <input type="checkbox"/>	MASA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

**Motivations et attentes de l'agent :** (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service